



P 2018	ID 5621
--------	---------

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 11 mars 2022

Objet : Votre pétition publique 2018 – Abolition des frais d'agences immobilières pour les locataires

Madame,

Le courrier du 14 décembre 2021 au sujet d'une poursuite éventuelle de votre pétition sous rubrique reclassée en pétition ordinaire est resté sans suite favorable à ce jour.

Partant, la Commission des Pétitions, réunie en date du 2 mars 2022, a décidé que l'instruction de votre pétition est à considérer comme étant close.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés